



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet :

- Interdiction de stationner sur la place le lundi 14 juillet 2025 en raison de la fête Nationale Française.

Monsieur le Maire de Maulde,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par Monsieur Florian FINET, adjoint au Maire, en vue d'organiser la cérémonie de la fête Nationale Française.

Considérant que la sécurité des piétons exige que le stationnement s'avèrerait gênant pendant la durée de la cérémonie,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur la place le lundi 14 juillet 2025 de 6h00 à 13h00

Article 2 : Ampliation sera transmise pour information à :

- Mme la Commandante de Brigade de la Gendarmerie de Lecelles,
- Monsieur le Chef de centre des Sapeurs-Pompiers de Mortagne du Nord
- Un affichage sera effectué en mairie.

Maulde le 03 juillet 2025

Le Maire,
Jean-François HOURDEAU



Par délégation du Maire

Le 1er Adjoint